

**Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 16 octobre 2013 à 18 heures 30 -
Mairie de Rixheim**

Sur convocation du 9 octobre 2013 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 16 octobre 2013 à 18 heures 30, en mairie de Rixheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Pierrette **KEMPF**, Charles **KREMPPER**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Georges **OTTENWAELDER**, Richard **PISZEWSKI**, Christine **PLAS**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Raymonde **RISACHER**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Jean-Marie **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Gérard **THUET**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

- Monsieur Jean-Claude **NIEDERGANG** à Monsieur Gérard **LAMY**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Madame Nadine **GASSER**, responsable des affaires intercommunales à la ville de Rixheim
- Deux représentants de la presse locale (l'Alsace et les Dernières Nouvelles d'Alsace)

Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11 septembre 2013
2. Modification des statuts du syndicat
3. Rixheim – construction d'un complexe sportif – souscription d'une assurance « dommages ouvrage »
4. Contractualisation d'un emprunt pour le financement des travaux de voirie – résultat de la consultation – autorisation de signer le contrat de prêt
5. Baldersheim – réhabilitation du bâtiment Union – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer
6. Dietwiller – construction d'une école maternelle et d'un périscolaire – approbation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre
7. Habsheim – rénovation de l'école maternelle du centre – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer
8. Sausheim – construction d'une structure couverte pour 3 terrains de pétanque pour l'association les Tamalous – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions
9. Sausheim – réhabilitation des locaux de l'ACL – résultat de la reconsultation partielle suite à infructueux – attribution des marchés des travaux
10. Sausheim – construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une salle de restauration scolaire-périscolaire – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer
11. Battenheim – réaménagement de l'accès à la « tour du Moulin » – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux
12. Habsheim – réaménagement de la rue de la Délivrance – avenant n° 1 à souscrire avec l'entreprise Sarmac – autorisation de signer
13. Habsheim – réaménagement de la rue des Narcisses – participation à la mise en souterrain du réseau Orange
14. Habsheim – réaménagement du chemin de l'Aviation et de la rue Jacqueline Auriol – participation à la mise en souterrain du réseau Orange
15. Rixheim – divers travaux de réfection d'enrobés – programme 2013 – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux
16. Rixheim – réaménagement de la rue de Battenheim et de l'impasse de la Rotonde – participation à la mise en souterrain du réseau Orange
17. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse et des services (commune et syndicat), puis remercie M. Olivier BECHT, maire de Rixheim, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture de la procuration enregistrée, M. le président passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11 septembre 2013

Le procès-verbal du comité syndical du 11 septembre 2013 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

En l'absence de remarque ou observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 11 septembre 2013.

Point n° 2 : Modification des statuts du syndicat

Au titre de l'article 3 de ses statuts, le syndicat de communes de l'île Napoléon dispose de la compétence « *construction, rénovation ou grosses réparations de bâtiments communaux recevant du public après établissement d'un procès-verbal de mise à disposition entre les communes concernées et le syndicat* ».

Ce libellé est susceptible de créer quelques difficultés, dans la gestion des demandes de subventions et l'ouverture de droits au remboursement de TVA, pour certains bâtiments communaux qui ne reçoivent pas ou presque pas de public, comme par exemple les centres techniques municipaux.

Afin de gommer ces difficultés, il est proposé de retirer de la compétence les termes « *recevant du public* », de sorte qu'elle puisse s'appliquer à l'ensemble des bâtiments communaux, indépendamment de leur destination.

La compétence s'intitulerait donc désormais « ***construction, rénovation ou grosses réparations de bâtiments communaux après établissement d'un procès-verbal de mise à disposition entre les communes concernées et le syndicat*** ».

Conformément aux dispositions prévues par les articles L.5211-17 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes membres seront consultés quant à cette modification des statuts.

L'accord de modification doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux de toutes les communes incluses dans le projet de périmètre représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la nouvelle formulation de la compétence « *construction, rénovation ou grosses réparations de bâtiments communaux après établissement d'un procès-verbal de mise à disposition entre les communes concernées et le syndicat* » et décide de modifier les statuts en conséquence ;**
- **Charge M. le président de notifier la présente délibération aux maires de chacune des communes membres, et ce, afin que les conseils municipaux se prononcent, dans les plus brefs délais, à la majorité qualifiée requise ;**
- **Autorise M. le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à saisir M. le préfet aux fins qu'il prononce, par arrêté, la modification des statuts du syndicat de communes.**

Point n° 3 : Rixheim – construction d'un complexe sportif – souscription d'une assurance « dommages ouvrage »

Dans le cadre de la mission d'audit et de conseil en assurances qui lui a été confiée par le S.C.I.N. à la demande de la commune de Rixheim, la société Protectas a établi un cahier des charges permettant une mise en concurrence pour la souscription d'un contrat d'assurance « dommages ouvrage » dans le cadre de l'opération de construction du complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon.

La consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée. La date limite de réception des plis était fixée au 17 juin.

A l'issue de la consultation, quatre candidats ont déposé une offre :

- Le cabinet Hoenner, associé à la compagnie MMA ;
- Le cabinet Riss, associé à la compagnie Albingia ;
- Le cabinet Verspieren, associé à la compagnie Allianz ;
- La compagnie SMABTP.

L'analyse des offres reçues en réponse, effectuée par la société Protectas et vérifiée par la commission M.A.P.A. le 27 septembre 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Compagnie SMABTP

Les garanties proposées sont les suivantes :

Garanties

Garantie légale : coût de construction TTC.

Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement : 20 % du coût de construction et maximum 1 500 000,00 €.

Garantie des dommages immatériels consécutifs : 10 % du coût de construction et maximum 1 000 000,00 €.

Franchise : aucune.

Taux

Garantie légale 0,5368 %

Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement..... 0,0161 %

Garantie des dommages immatériels consécutifs..... 0,0644 %

Prime

Garantie légale 36 261,14 € TTC

Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement..... 1 087,56 € TTC

Garantie des dommages immatériels consécutifs..... 4 350,26 € TTC

Total 41 698,96 € TTC

Monsieur le président demande au comité de bien vouloir en délibérer.

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- **Décide d'attribuer le marché d'assurance « dommages ouvrage » du projet de construction d'un complexe sportif à Rixheim Ile Napoléon, à la compagnie SMABTP, aux conditions ci-dessus détaillées ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché avec le cabinet retenu par la commission M.A.P.A.**

Point n° 4 : Contractualisation d'un emprunt pour le financement des travaux de voirie – résultat de la consultation – autorisation de signer le contrat de prêt

Par délibération du 23 mars 2013, approuvant le budget primitif de l'exercice en cours, le comité syndical avait validé le principe du recours à l'emprunt pour le financement des différentes opérations de voirie à réaliser sur le territoire du syndicat de communes de l'Ile Napoléon.

Compte tenu du volume de travaux inscrit au budget, le montant prévisionnel à emprunter s'élevait à 3,57 millions d'euros.

Une consultation a été organisée auprès de quatre établissements bancaires locaux (Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Banque Populaire) ; les caractéristiques principales du cahier des charges étaient les suivantes :

- Montant total à emprunter : 3 570 000,00 €
- Durée maximale : 15 ans
- Type de produit : produit indexé ou taux fixe, avec phase de mobilisation
- Durée de la phase de mobilisation : jusqu'en 2014
- Index à disposition : fixe, Euribor moyenné
- Amortissement : constant, progressif, ou personnalisé
- Périodicité d'amortissement : mensuel, trimestriel, semestriel, ou annuel

La date limite de réception des offres était fixée au 27 septembre 2013 à 12 heures.

Sur l'ensemble des établissements consultés, seuls le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne ont remis une proposition.

Au regard des propositions réceptionnées, il est proposé au comité syndical de retenir l'offre du Crédit Agricole, qui présente les caractéristiques suivantes :

- Montant de l'emprunt : **3 570 000,00 €**
- Durée : **15 ans**
- Taux : **Euribor 12 mois + 1,85 %, capé à 4,95 % ⁽¹⁾**
- Amortissement : **trimestriel**
- Montant de chaque échéance : **70 966,84 € (indicatif au 8 octobre 2013)**
- Mobilisation : **dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fraction**

- Taux en phase de mobilisation : **Euribor 3 mois + marge de 1,45 % et commission d'engagement de 0,15 % (soit au 8 octobre 2013, un taux de 1,675 %)**

(1) Le taux variable est plafonné à 4,95 %, si le taux de l'Euribor devait dépasser 3,10 %. A titre indicatif, au 8 octobre 2013, le taux de l'Euribor 12 mois était de 0,538 %, ce qui correspond à un taux contractuel de remboursement de l'emprunt de 2,388 %.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le président à signer le contrat de prêt de 3 570 000,00 euros avec le Crédit Agricole, aux conditions ci-dessus énumérées.

Point n° 5 : Baldersheim – réhabilitation du bâtiment Union – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer

En séance du 13 février 2013, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour la rénovation et la mise en conformité du bâtiment Union à Baldersheim.

Au cours des travaux, des adaptations ont été apportées au projet initial. Celles-ci étaient nécessaires pour satisfaire différentes contraintes d'ordre technique, esthétique et pratique.

Les prestations nouvelles concernent :

- L'entreprise Colas Est de Pfastatt, attributaire du lot 1 « VRD – aménagements extérieurs ». L'avenant s'élève à **-8 230,72 € HT** (non réalisation de certains travaux de terrassement, de voirie et de signalisation) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 41,27 % et fixant le nouveau montant du marché à 11 714,43 € HT ;
- L'entreprise Zenna de Wintzenheim, attributaire du lot 2 « démolition – gros-œuvre ». L'avenant s'équilibre entre travaux non réalisés : suppression de la démolition de la chape et de la réalisation d'une rampe extérieure PMR, et travaux complémentaires : reprise d'un mur côté Nord, création d'un soubassement sur le nouveau hall d'entrée et renforcement du plancher des combles pour l'installation de la centrale d'air. Ces modifications n'ont pas d'incidence financière, le montant du marché restant inchangé à 37 935,90 € HT ;
- L'entreprise Polychape de Colmar, attributaire du lot 6 « chape ». L'avenant s'élève à **-3 607,50 € HT** (non réalisation de 151 m² de chape armée isolée) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 68,71 % et fixant le nouveau montant du marché à 1 642,50 € HT ;
- L'entreprise Multisols de Colmar, attributaire du lot 7 « carrelage – faïence ». L'avenant s'élève à **+270,00 € HT** (fourniture et pose de faïence supplémentaire dans les sanitaires) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 5,66 % et fixant le nouveau montant du marché à 5 037,00 € HT ;
- L'entreprise Venturi de Riedisheim, attributaire du lot 11 « installation électrique ». L'avenant s'élève à **+760,40 € HT** (fourniture et pose d'un variateur de vitesse, d'un relais temporisé et d'un bouton de commande sur le moteur de l'extraction

dans l'office) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 4,69 % et fixant le nouveau montant du marché à 16 963,94 € HT ;

- L'entreprise Snef de Pulversheim, attributaire du lot 12 « installation chauffage – ventilation – sanitaires ». L'avenant s'élève à **+1 157,00 € HT** (fourniture et pose d'un vidoir et d'un siphon de sol dans les sanitaires) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 3,31 % et fixant le nouveau montant du marché à 36 157,00 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de **-9 650,82 € HT**, correspondent à une diminution de l'ensemble des travaux de 4,28 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 216 050,02 € HT.

La commission M.A.P.A. a, dans sa séance du 27 septembre 2013, émis un avis favorable.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de -9 650,82 € HT (-11 542,38 € TTC) correspondant à une diminution de l'ensemble des prestations de 4,28 % et fixant le nouveau montant global du marché à 216 050,02 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 6 : Dietwiller – construction d'une école maternelle et d'un périscolaire – approbation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre

L'opération de construction d'une nouvelle structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle à Dietwiller a été retenue au titre du programme pluriannuel de travaux.

Par délibération du 12 juillet 2012, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le cabinet Tand'M Architectes de Wiversheim (67), le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet. Le montant provisoire des honoraires était arrêté à 292 800,00 € HT, soit 12,20 % du coût prévisionnel des travaux (2 400 000,00 € HT).

En séance du 3 juillet 2013, le comité syndical approuvait l'avant-projet définitif (A.P.D.) de l'opération, chiffré à 2 758 444,00 € HT. Il y a lieu à présent, de rendre définitif le forfait de rémunération des concepteurs, sur la base de l'A.P.D. précité.

La commission d'appel d'offres du 27 septembre 2013 a émis un avis favorable quant à l'augmentation de 43 730,17 € HT du marché de maîtrise d'œuvre, portant le nouveau montant d'honoraires à 336 530,17 € HT (2 758 444,00 € HT x 12,20 %).

Cependant, il relève de la pratique courante, en pareille circonstance, de ramener les taux de tolérance prévus au marché de maîtrise d'œuvre, afin d'assurer une meilleure gestion des coûts d'opération et de maintenir le projet dans son budget global. Aussi les taux de tolérance sont-ils modifiés comme suit :

- o Estimation définitive du coût prévisionnel : le taux est ramené de 4 à **3 %** ;
- o Coût de réalisation des travaux : le taux est ramené de 4 à **3 %**.

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le nouveau montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'une école maternelle à Dietwiller, soit 336 530,17 € HT (402 490,08 TTC) ;**
- **Approuve les modifications des taux de tolérance prévus dans le marché de maîtrise d'œuvre, telles que ci-dessus exposées ;**
- **Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent, avec le cabinet Tand'M Architectes de Wickersheim (67).**

Point n° 7 : Habsheim – rénovation de l'école maternelle du centre – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer

En séance des 29 mai, 3 et 17 juillet 2013, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de rénovation de l'école maternelle du Centre à Habsheim.

En cours de chantier, des adaptations ont été apportées au projet initial. Celles-ci étaient nécessaires pour satisfaire différentes contraintes d'ordre technique, esthétique et pratique.

Les prestations nouvelles concernent :

- L'entreprise Beck de Wittenheim, attributaire du lot 5 « menuiserie bois ». L'avenant s'élève à **+871,18 € HT** (fourniture et pose de laine de verre sous le cheminement bois dans les combles, modification d'une tablette sur le muret des sanitaires enfants et mise en place d'une tête de mur) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 5,95 % et fixant le nouveau montant du marché à 15 503,68 € HT ;
- L'entreprise Thierry Muller de Geispolsheim, attributaire du lot 10 « V.R.D. ». L'avenant s'élève à **+1 633,00 € HT** (fourniture et pose d'un portail 2 battants donnant accès à la salle de classe aménagée dans l'ancien C.T.M.) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 10,95 % et fixant le nouveau montant du marché à 16 552,76 € HT ;
- L'entreprise Jacque de Saint-Georges-en-Couzan, attributaire du lot 11 « isolation des combles ». L'avenant s'élève à **-663,18 € HT** (non réalisation de 52,26 m² de fourniture et pose de laine de verre sous le cheminement bois dans les combles), correspondant à une diminution de la masse des travaux de 9,20 % et fixant le nouveau montant du marché à 6 544,36 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de **+1 841,00 € HT**, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 0,75 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 246 563,22 € HT.

La commission M.A.P.A. a, dans sa séance du 8 octobre 2013, émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-51303 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de +1 841,00 € HT (+2 201,84 € TTC) correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 0,75 % et fixant le nouveau montant global du marché à 246 563,22 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 8 : Sausheim – construction d'une structure couverte pour 3 terrains de pétanque pour l'association les Tamalous – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de construction d'une structure couverte pour 3 terrains de pétanque pour l'association « les Tamalous » a été retenue pour l'année 2013 au titre du programme pluriannuel de travaux du syndicat de communes de l'Île Napoléon.

Le projet consiste à construire un abri pour 3 terrains de pétanque, de dimensions 12,80 m x 11,10 m, composé d'un mur béton courbe côté Est et de trois poteaux béton côté Ouest assurant sa structure, ainsi que d'une charpente métallique en treillis et d'une couverture en panneaux sandwich isolés.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux au stade A.P.D. à 43 500,00 € HT, selon le détail ci-après :

- Gros-œuvre 16 500,00 € HT
- Charpente métallique 15 500,00 € HT
- Couverture / bardage 11 500,00 € HT
- **Total..... 43 500,00 € HT**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 (article 2314-31302).

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :



- **Approuve l'estimation prévisionnelle – stade A.P.D. – des travaux liés à la construction d'une structure couverte pour 3 terrains de pétanque pour l'association « les Tamalous » à Sausheim, chiffrée à 43 500,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée et le charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

Point n° 9 : Sausheim – réhabilitation des locaux de l'ACL – résultat de la reconsultation partielle suite à infructueux – attribution des marchés des travaux

Par délibération du 3 juillet 2013, le comité syndical prenait acte de ce que, dans le cadre de la consultation organisée pour les travaux de réhabilitation des locaux de l'association culture et loisirs à Sausheim, les lots :

- 5A – menuiseries extérieures PVC ;
- 8 – menuiseries intérieures ;
- 9 – métallerie – serrurerie ;
- 20 – clôture ;

avaient été déclarés infructueux par la commission M.A.P.A.

Dès lors, M. le président avait été autorisé à engager pour les 4 lots infructueux précités, une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée. Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé à la presse le 19 juillet 2013, fixant la date limite de remise des offres au 6 septembre 2013 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 13 et 27 septembre 2013, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

N°	Lot	Entreprise	Montant H.T.
5A	Menuiseries extérieures PVC	Kleinhenny Raymond à Illzach	43 931,00 €
		Option remplacement des menuiseries PVC du sous-sol	4 252,00 €
8	Menuiseries intérieures	Kleinhenny Pierre à Illzach	80 940,92 €
9	Métallerie – serrurerie	Renk Emile à Pfastatt	105 914,00 €
20	Clôture	SNEE à Saulcy-sur-Meurthe	23 609,20 €
		Option 1 : portail coulissant motorisable côté Ouest	6 520,00 €
Montant total HT des marchés de travaux attribués (options comprises)			265 167,12 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2314-31003 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel qu'il figure dans le tableau ci-dessus ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A.**

Point n° 10 : Sausheim – construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une salle de restauration scolaire-périscolaire – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer

En séance des 12 juin 2012, 26 septembre 2012 et 13 février 2013, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une salle de restauration scolaire-périscolaire à Sausheim.

En cours de chantier, des adaptations ont été apportées au projet initial. Celles-ci étaient destinées à satisfaire différentes contraintes d'ordre technique, esthétique et pratique.

Les prestations nouvelles concernent :

- L'entreprise Schwob de Traubach-le-Bas, attributaire du lot 1 « terrassement – gros-œuvre ». L'avenant s'élève à **-7 286,34 € HT** (fourniture et pose d'une cloison bois de séparation dans l'Eden, réalisation d'un dallage porté sous auvent, évacuation et traitement de terres polluées, abattage d'arbres supplémentaires, carottage pour réservations supplémentaires, et non réalisation du local poubelle) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 1,09 % et fixant le nouveau montant du marché à 660 054,96 € HT ;
- L'entreprise Jacob de Lutterbach, attributaire du lot 7 « menuiseries extérieures aluminium ». L'avenant s'élève à **+1 144,00 € HT** (fourniture et pose d'un châssis formant imposte sur porte 2 vantaux et déplacement d'un coffret de désenfumage) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 4,08 % et fixant le nouveau montant du marché à 29 199,00 € HT ;
- L'entreprise Venturi de Riedisheim, attributaire du lot 11 « électricité ». L'avenant s'élève à **+278,00 € HT** (recherche de défaut du SSI, neutralisation de 4 déclencheurs manuels et modification de la programmation) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,14 % et fixant le nouveau montant du marché à 199 743,27 € HT ;
- L'entreprise Brumer de Pfastatt, attributaire du lot 13 « chauffage – ventilation ». L'avenant s'élève à **+465,00 € HT** (fourniture et pose de 5 ml de conduite gaz supplémentaire et protection mécanique pour cette même conduite) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,26 % et fixant le nouveau montant du marché à 176 034,00 € HT ;
- L'entreprise TP du Vignoble de Rouffach, attributaire du lot 14 « réseaux enterrés ». L'avenant s'élève à **+12 214,00 € HT** (fourniture et pose d'un nouveau séparateur à graisse en remplacement de l'ancien suite à une demande du SIVOM ; modification du réseau des eaux pluviales et des puits perdus se situant dans l'emprise du nouveau bâtiment) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 22,01 % et fixant le nouveau montant du marché à 67 709,00 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de **+6 814,66 € HT**, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 0,30 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 2 291 759,67 € HT.

La commission M.A.P.A. a, dans sa séance du 27 septembre 2013, émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-31046 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de +6 814,66 € HT (+8 150,33 € TTC) correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 0,30 % et fixant le nouveau montant global du marché à 2 291 759,67 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 11 : Battenheim – réaménagement de l'accès à la « tour du Moulin » – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux

Dans sa séance du 17 juillet 2013, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement de l'accès à la « tour du Moulin » à Battenheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'ouverture des plis les 2 et 5 septembre 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot unique - voirie et réseaux divers

Entreprise TPS de Wittenheim pour un montant de 28 680,00 € HT (34 301,28 € TTC).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A.**

Point n° 12 : Habsheim – réaménagement de la rue de la Délivrance – avenant n° 1 à souscrire avec l'entreprise Sarmac – autorisation de signer

Par délibération du 12 juin 2012, le comité syndical autorisait la signature d'un marché d'un montant de 688 929,50 € HT (823 959,68 € TTC) avec l'entreprise Sarmac, pour le réaménagement de la rue de la Délivrance à Habsheim.

Au cours des travaux, des adaptations ont été apportées au projet initial, à la demande de la commune :

- Reprise de la demi-chaussée de la rue du Muguet entre la rue de la Délivrance et la rue des Narcisses sur environ 120 mètres ;
- Mise en place de moraine au droit des rétrécissements de chaussée ;
- Construction d'un canisit à proximité du parking de la gare.

Par ailleurs, l'existence d'un collecteur ovoïde d'assainissement des eaux usées a contraint la réalisation d'une seconde tranchée pour les réseaux secs, sur une longueur d'environ 120 mètres.

Ces modifications entraînent un délai supplémentaire de 30 jours et une augmentation de la masse des travaux de 21 654,00 € HT (25 898,18€ TTC), portant le nouveau montant du marché à 710 583,50 € HT (849 857,87 € TTC) ; l'avenant à intervenir représente une augmentation de 3,14 % du montant du marché initial. Il a été présenté à la commission M.A.P.A. du 8 octobre 2013, qui a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2317-51101 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la prorogation de 30 jours du délai d'exécution des travaux de réaménagement de la rue de la Délivrance à Habsheim ;**
- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de 21 654,00 € HT (25 898,18€ TTC) correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 3,14 % et fixant le nouveau montant du marché à 710 583,50 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec l'entreprise Sarmac.**

Point n° 13 : Habsheim – réaménagement de la rue des Narcisses – participation à la mise en souterrain du réseau Orange

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue des Narcisses à Habsheim.

Les services d'Orange ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau. Les prestations attendues de cette société sont estimées à 2 000,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation a été prévue dans le cadre du marché de voirie qui a été conclu avec l'entreprise TPS de Wittenheim, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 20421-51301 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des Narcisses à Habsheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 14 : Habsheim – réaménagement du chemin de l'Aviation et de la rue Jacqueline Auriol – participation à la mise en souterrain du réseau Orange

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement du chemin de l'Aviation et de la rue Jacqueline Auriol à Habsheim.

Les services d'Orange ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau. Les prestations attendues de cette société sont estimées à 3 730,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation a été prévue dans le cadre du marché de voirie qui a été conclu avec l'entreprise TPS de Wittenheim, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 20421-51302 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réaménagement du chemin de l'Aviation et de la rue Jacqueline Auriol à Habsheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 15 : Rixheim – divers travaux de réfection d'enrobés – programme 2013 – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux

La commune de Rixheim a souhaité, dans le cadre de son programme 2013, réaliser divers travaux de réfection d'enrobés sur certains secteurs de voirie afin d'y améliorer les conditions de circulation.

Ces travaux concernent :

- La réfection de la couche de roulement rue Albert Schweitzer, sur le secteur compris entre la rue Wilson et la rue des Œillets, sur une longueur d'environ 200 mètres ;
- La réfection de la couche de roulement rue Saint-Jean, au droit du carrefour avec la rue du Rossignol, sur une longueur d'environ 60 mètres ;
- La pose d'enrobés rue Bellevue, sur une longueur d'environ 80 mètres.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble de ces travaux à 45 000,00 € HT (53 820,00 € TTC) et ont procédé à une consultation d'entreprises de travaux publics.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. le 8 octobre 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit de l'attributaire du marché :

Lot unique - voirie

Entreprise Colas de Pfastatt pour un montant de 43 990,39 € HT (52 612,51 € TTC).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché avec l'entreprise retenue par la commission M.A.P.A.**

Point n° 16 : Rixheim – réaménagement de la rue de Battenheim et de l'impasse de la Rotonde – participation à la mise en souterrain du réseau Orange

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N a décidé d'enfouir les lignes de télécommunication dans le cadre du réaménagement de la rue de Battenheim et l'impasse de la Rotonde à Rixheim.

Les services d'Orange ont donc été invités à produire une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau. Les prestations attendues de cette société sont estimées à 4 270,00 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation a été prévue dans le cadre du marché de voirie qui a été conclu avec l'entreprise Sarmac de Rixheim, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 20421-41301 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de Battenheim et l'impasse de la Rotonde à Rixheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 17 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi 27 novembre 2013 à 18 heures 30, en mairie de Habsheim. La séance plénière sera précédée, à 18 heures, d'une réunion de bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10

Rixheim, le 16 octobre 2013.